

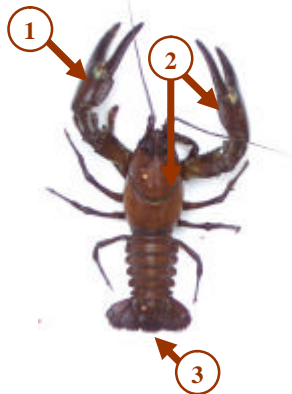
# Pêche des écrevisses en MAYENNE



Dans la Mayenne, 5 espèces d'écrevisses sont présentes :

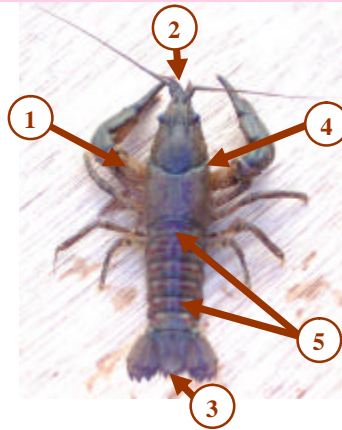
- Les espèces nuisibles à pêcher toute la saison :

## L'écrevisse SIGNAL



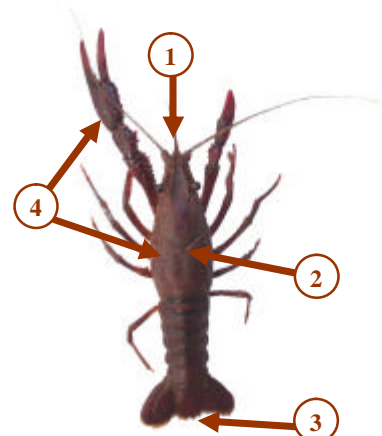
1. Pincers avec tâches bleutées ou blanches, rouges sur le dessous
2. Céphalothorax et pincers lisses
3. Telson : partie centrale de la queue reliée à l'intestin et que l'on ôte pour tuer une écrevisse.

## L'écrevisse AMERICAINE



1. Ergot
2. Bords parallèles en forme de gouttière
3. Telson
4. Epines de chaque côté du sillon cervical
5. Tâches brunes sur l'abdomen

## L'écrevisse rouge de LOUISIANE



1. Rostre à bords convergents
2. Sillons très rapprochés
3. Telson
4. Nombreuses aspérités sur le thorax et les pincers

Couleur rouge

- Les espèces protégées avec une courte période de pêche

(10 jours consécutifs commençant le 4<sup>ème</sup> samedi de juillet – eaux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie – taille minimum : 9 cm) :

Les espèces autochtones sont devenues rares. On les trouve dans quelques ruisseaux mayennais.

### L'écrevisse PIEDS BLANCS

### L'écrevisse PATTES GRELES

Cartes de pêche et périodes d'ouverture :

Il faut que vous soyez en possession d'une carte (complète ou vacances)

En 1<sup>ère</sup> catégorie, la pêche de ces écrevisses nuisibles est autorisée uniquement pendant la période d'ouverture (du 2<sup>ème</sup> samedi de mars au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre).

En 2<sup>ème</sup> catégorie, la pêche est autorisée toute l'année.

Pour ces espèces nuisibles, il n'existe pas de taille réglementaire de capture.

La pêche de nuit n'est pas autorisée.

Il est interdit de les relâcher ou de les introduire dans un autre milieu.

Le transport d'écrevisses vivantes est interdit.

Pour tuer une écrevisse, il faut lui ôter le telson : c'est la partie centrale de la queue reliée à l'intestin.

La pêche :

La meilleure période s'étend de juin à octobre.

Les écrevisses sont peu actives en hiver.

Vous pouvez pêcher avec un maximum de 6 balances dont le diamètre sera inférieur à 30 cm.

Il est interdit de les pêcher à la main ou à l'aide d'une époussette ou d'une nasse.

La balance est lestée. Elle est reliée à une corde. Vous la positionnez à l'aide d'une canne ou d'une branche à l'extrémité fourchue.

Fixé au centre de la balance, un morceau de poisson éventré fera l'affaire.

Il faut poser la balance bien à plat sur le fond en retrait du courant et à proximité d'obstacles (pierres, racines ou embâcles) qui servent de caches aux écrevisses.

Quelques minutes d'attente suffisent pour savoir si les écrevisses sont là !

Attention, il faut être rapide afin de ramener toutes vos captures sur la berge.



Fédération de la MAYENNE pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
78, rue Emile Brault – 53000 LAVAL  
02 43 69 12 13